



# Monceau Sélection Internationale

FR0007016712

## Prospectus simplifié

*Le prospectus simplifié est le document d'information clé pour tout investisseur. Il fournit les éléments essentiels à la prise de décision, dans une présentation claire et exhaustive. Il fait la synthèse des informations contenues dans la note détaillée. Ce document doit être remis obligatoirement au futur investisseur, préalablement à la souscription. Ce document, pour sa partie statistique, fait l'objet d'une mise à jour annuelle.*

**I - Partie A, statutaire**

**II - Partie B, statistique**

## PARTIE A STATUTAIRE

### Présentation succincte

<b>Code Isin</b>	FR0007016712
<b>Dénomination</b>	Monceau Sélection Internationale
<b>Forme juridique</b>	Fonds Commun de Placement de droit français
<b>Date de création</b>	12/12/1997
<b>Compartiment / nourricier</b>	Néant
<b>Société de Gestion</b>	La Française des Placements Investissements
<b>Gestionnaire comptable par délégation</b>	BNP Paribas Fund Services France
<b>Dépositaire</b>	BNP Paribas Securities Services
<b>Commissaire aux comptes</b>	Ernst & Young
<b>Commercialisateur</b>	Monceau Assurances

### Informations concernant les placements et la gestion

<b>Classification</b>	Actions Internationales
<b>OPCVM d'OPCVM</b>	Jusqu' à 100 % de l'actif net
<b>Objectif de gestion</b>	Obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI World libellé en euros.
<b>Indicateur de référence</b>	L'indice MSCI World libellé en euro est un indice fourni par Morgan Stanley Capital International Inc. Représentatif de la performance des marchés d'actions mondiales, il est composé d'environ 1500 valeurs de grandes et moyennes capitalisations cotées sur les marchés boursiers de 23 pays développés. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a> .

<p><b>Stratégie d'investissement</b></p>	<p>La gestion du fonds <b>Monceau Sélection Internationale</b> recherche la surperformance en mettant en œuvre une gestion active portant principalement sur des actions appartenant à l'indicateur de référence, y compris sur les marchés émergents.</p> <p>Le gérant allouera de façon discrétionnaire les actifs sur l'ensemble des zones géographiques des marchés mondiaux.</p> <p>Le fonds investira majoritairement dans des parts ou actions d'autres OPCVM de droit français ou européens, conformes à la Directive 85/611/CE modifiée ou non, et dans des actions ou parts de fonds d'investissement de droit étrangers respectant les critères fixés par le Règlement Général de l'AMF.</p> <p><u>Processus de sélection des fonds sous-jacents :</u></p> <p>Pour la sélection de fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une liste de fonds disponibles pour investissement établie à l'issue du processus de due diligence. Chaque fonds proposé pour investissement fait l'objet d'une validation interne, portant sur des critères financiers et juridiques, incluant en particulier les critères d'éligibilité du Règlement Général de l'AMF.</p> <p>La sélection des fonds est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, portant notamment sur les risques opérationnels inhérents à l'organisation de la plate-forme de gestion.</p> <p><u>Poche Actions</u></p> <p>Dans le cadre de la diversification des placements, le Fonds pourra être investi dans la limite de 50 % de l'actif, dans des actions et titres assimilés de toutes tailles de capitalisations boursières et de tous secteurs confondus, admis à la négociation sur les marchés de l'ensemble des places boursières internationales, y compris les marchés émergents.</p> <p>Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 60% et 100% de l'Actif Net.</p> <p>Le Fonds peut par ailleurs intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques des marchés actions, taux et/ou change pour tirer parti des variations de marché dans le but de réaliser l'objectif de gestion.</p> <p>La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est fixée à 100% de l'actif net du Fonds.</p> <p>La part maximum de l'actif exposée au risque de change est de 50 % de l'actif net du Fonds.</p>
--	---

<p><b>Profil de risque</b></p>	<p><i>Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.</i></p> <p>Le Fonds est exposé à plusieurs facteurs de risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) un risque de baisse des actions détenues en portefeuille: les baisses des marchés d'actions peuvent entraîner des baisses importantes de la valeur liquidative du fonds. Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 60% et 100% ;</li> <li>(ii) un risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué ;</li> <li>(iii) un risque lié à la capitalisation : sur les marchés de moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.</li> <li>(iv) un risque de change pour le porteur de parts résident de la zone euro. Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à la devise de référence du portefeuille en Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. La part maximum de l'actif exposée au risque de change est de 50 % de l'actif net du portefeuille.</li> <li>(v) Risques liés aux titres émis par des pays émergents :  Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.</li> </ul>
<p><b>Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type</b></p>	<p><u>Souscripteurs concernés:</u> Tous souscripteurs.</p> <p><u>Profil du souscripteur type :</u> Le Fonds est destiné en priorité à des investisseurs qui recherchent un instrument de diversification de leurs placements en actions à moyen terme. La durée minimum de placement recommandée est supérieure à deux ans.</p> <p><u>Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds :</u> Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation financière de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à moyen terme, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.</p>

## Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

### i) Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au commercialisateur.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux, Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	4 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Voir note détaillée

### ii) Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Frais de fonctionnement et de gestion [Taux, Barème (TTC)]
Frais de fonctionnement (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,09 % TTC de l'actif net.
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : société de gestion, dépositaire	<p>Société de gestion : montant de la transaction</p> <p>Dépositaire : nombre de transactions</p>	<p>Instruments monétaires : 0,012% ; part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Autres produits de taux : 0,024%, part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Convertibles &lt; 5 ans : 0,06% part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Convertibles &gt; 5 ans : 0,24% part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Actions : 0,36% dont part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Futures : 5 € par lot (revenant à la société de gestion)</p> <p>Swaps de taux et swaps de change : 35 euros revenant intégralement au dépositaire</p>

Commissions en nature : néant

Frais de gestion indirects maximum supportés par le fonds : les frais de gestion fixes des OPCVM dans lesquels le Fonds est investi ne dépassent pas 2,4% TTC l'an.

### iii) Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

### iv) Informations d'ordre commercial

<b>Conditions de souscription et de rachat</b>	Les ordres de souscriptions et rachats portent sur un nombre entier de parts, sont reçus par La Française des Placements Investissements, sont centralisés le jeudi avant 11 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
<b>Date de clôture de l'exercice</b>	Dernier jour de bourse du mois de juin
<b>Affectation des résultats</b>	OPCVM à parts de capitalisation
<b>Périodicité de calcul de la valeur liquidative</b>	Hebdomadaire, chaque jeudi. En cas de fermeture du marché (calendrier de référence : Euronext) et de jours fériés légaux, la valeur liquidative est alors calculée le jour de bourse précédent.
<b>Lieu et modalité de publication des valeurs liquidatives</b>	La valeur liquidative est disponible sur le site <a href="http://www.placements.fr">www.placements.fr</a>
<b>Devise de libellé des parts</b>	EURO
<b>Date de création</b>	Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/11/1997. Il a été créé le 12/12/1997.

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**La Française des Placements Investissements  
17 rue de Marignan  
75008 Paris**

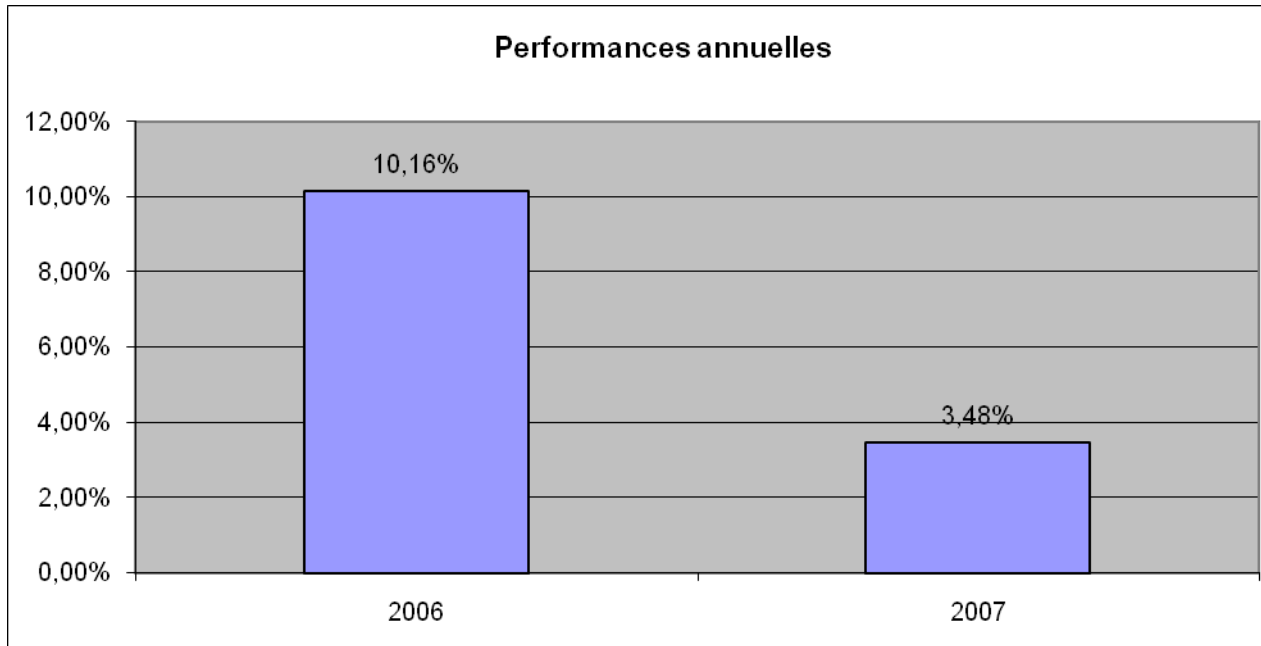
Date de publication du prospectus : 20 août 2008

**Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.  
Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

# Monceau Sélection Internationale

## PARTIE B STATISTIQUE

### Performances du FCP au 31 décembre 2007



NB : performances flat en Euro

Performances	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	3,48%	-	-
Benchmark	-3,51%	-	-

#### **AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps.

NB : performances en Euro, annualisées pour les périodes supérieures à l'année.

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30 juin 2008

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,15 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li> <li>➢ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</li> </ul>	<b>2,08%</b>  <b>2,08%</b>  -
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ commission de surperformance</li> <li>➢ commission de mouvement</li> </ul>	-  - -
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>3,23%</b>

### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs,
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ses commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie « A » du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont constatés au cours de l'exercice précédent.

## **Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30 juin 2008**

Il n'y a pas eu de transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et des sociétés liées au cours du dernier exercice clos 30 juin 2008.

En tant qu'OPCVM d'OPCVM, les frais de transaction sur le portefeuille actions et le taux de rotation ne sont pas renseignés car non pertinent.